

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

*Séance du 28 Novembre 2022
à 19h00
Salle de Nomeny*

Présents : RENKES David - DONO Michel – VERHEE René – SCHWARTZ Luc – SAUDER Marc – BOULANGER Michel – PAILLON Guy – DIOT Philippe – BONNARD Mathieu – LOMBARD Didier – VOINSON Philippe – TISSERAND André – CHERY Chantal – MOUCHET Christophe – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – HUMBERT Bénédicte – LORETTE Delphine - HENRION Olivier – IEMETTI Jean-Marc – SCHWOB Alain – BERNARD Philippe – SOT Jérôme – PERNIN Sébastien – DEFLANDRE Laurent – FRANIATTE Michaël – FORTTEL Loïc – GIGLEUX Dominique – FRITSCH Jacques – HABERT Vincent – CERUTTI Alain – PEYEN Philippe – COQUERON Gérard – DROUVILLE Alexandre.

Procurations : GAUDRON Jérémie donne pouvoir à SOT Jérôme - BODIN Anne-France à DONO Michel – ROUGIEUX Maura à VOINSON Philippe – FIORETTI Sophie à LOMBARD Didier – GAY Gérard à MOUCHET Christophe.

Excusés : FIORETTI Sophie - TRABAC Yves – BODIN Anne-France – GAY Gérard – ROUGIEUX Maura – LESPAGNOL Baptiste GAUDRON Jérémie – MICHEL Olivier – RAVAILLER Jacques - PROQUIN Jean-François.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 19h10 – l'assemblée dénombre 34 présents pour 39 votes.

M. le Président démarre la séance en remerciant les participants de leur présence et précise que le quorum est atteint et demande l'ajout d'une délibération (Décision modificative n°3) ainsi qu'un point d'information relatif au Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE).

L'ordre du jour est le suivant :

1°) DELIBERATIONS :

- ✓ Modification du règlement de service.
- ✓ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2023 (dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022).
- ✓ Décision modificative n° 3 pour la mise en réserve de terrains.
- ✓ Attribution du marché de prestation de service relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance des installations d'eau potable.
- ✓ Prix de l'eau 2023.
- ✓ Embauche d'un technicien.

2°) INFORMATIONS :

- ✓ Transformation des CMD SAFER en BRCE.

3°) QUESTIONS DIVERSES.

DELIBERATIONS

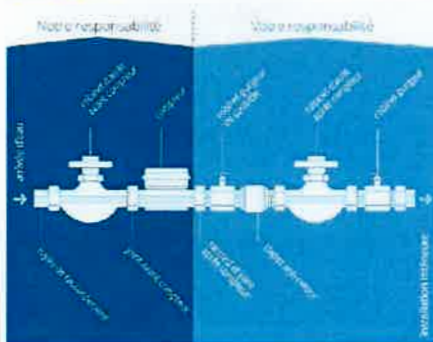
1°) DCS2022-2811-18 – Modification du règlement de service adopté le 15/12/2021 :

Plusieurs modifications sont nécessaires pour la mise à jour du règlement :

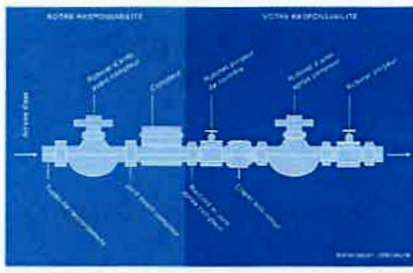
L'assistance technique d'urgence, rajout de « est » assurée par notre sous-traitant ~~SUEZ EAU FRANCE~~, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, rajout de « elle » permet

Site : ~~www.eauconseillemoselle.fr~~ (remplacé par www.smesm.fr)

Photo supprimée



Remplacée par



03 83 31 43 73. ~~SUEZ EAU France~~ remplacé par « notre prestataire » prend le relais durant les heures de fermeture.

Résultat des votes :

Pour : 39 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2022-2811-19 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements en 2023 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022) :

Cette délibération permet d'engager des dépenses avant le vote du BP primitif 2023.

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Crédits ouverts en 2022 (HORS R.A.R. 2021)	25% des crédits votés
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2 000,00 €	500,00 €
	2033 - Frais d'insertion	1 000,00 €	250,00 €
	2051 - Concessions et droits assimilés	30 500,00 €	7 625,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21561 - Service de distribution d'eau	15 000,00 €	3 750,00 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00 €	4 500,00 €
	2184 - Mobilier	1 000,00 €	250,00 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	234 772,56 €	58 693,14 €
	2315 - Installation, matériel et outillage technique	831 000,00 €	207 750,00 €
TOTAUX		1 133 272,56 €	283 318,14 €

Résultat des votes :

Pour : 39 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2022-2811-20 – Décision modificative n° 3 pour la mise en réserve de terrains :

Une convention avec la SAFER nous permet de mettre en réserve 12 ha 36 qui servirait à la remise en herbe de terrains proches des sources de Moulins.

M. Philippe VOINSON, Vice-Président, prend la parole et explique que les parcelles mises en réserve sur Lanfroicourt permettront un échange avec pour objectif de mieux maîtriser le foncier pour la remise en herbe afin de préserver les captages. Cet achat sera subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

Afin de débloquer le financement de 104 000 €, des écritures comptables sont nécessaires :

Dépenses réelles d'investissement

- Terrains nus		cpt. 2111	+ 104 000.00 €
- Emprunts en euros		cpt. 1641	- 10 000.00 €
- Constructions		cpt. 2313	- 10 227.44 €
- Dépenses imprévues	chap. 020	cpt. 020	- 34 060.60 €

Dépenses réelles de fonctionnement

- Virement à la section d'investissement	chap. 023		+ 5 567.46 €
--	-----------	--	--------------

Dépenses d'ordre de fonctionnement

- Dépenses imprévues	chap. 022	cpt. 022	- 5 567.46 €
----------------------	-----------	----------	--------------

Recettes réelles d'investissement

- Subventions d'équipement Agence de l'Eau		cpt. 13111	+ 44 144.50 €
--	--	------------	---------------

Recettes d'ordre de fonctionnement

- Virement à la section de fonctionnement	chap. 021		+ 5 567.46 €
---	-----------	--	--------------

Résultat des votes :

Pour : 39 - contre : 0 – abstention : 0.

4°) DCS2022-2811-15 – Attribution du marché de prestation de service relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance des installations d'eau potable :

Notre contrat avec SUEZ se termine au 31/12/2022. Trois sociétés se sont présentées à la visite des installations et seulement 2 offres ont été déposées par les sociétés SAUR et SUEZ.

M. Fabrice DELILLE, Technicien du SMESM, prend la parole afin de présenter le dossier d'appel d'offres qui a été construit sous forme d'options pour envisager l'embauche d'un technicien nous permettant de mieux maîtriser notre territoire et avoir un service de meilleure qualité.

M. Christophe POLISSE de la société COLLECTIVITES CONSEILS, qui a géré le dossier d'appel d'offres prend la parole afin de présenter les deux offres finales reçues : SUEZ, prestataire actuel et SAUR, ancien délégataire.

Les offres ont été jugées sur 2 critères : Valeur technique pour 60 % (**critère 1**) et Prix pour 40% (**critère 2**).

Les 8 éléments appréciés pour définir la note du critère 1 pour 60% sont :

les moyens matériels proposés pour l'exploitation et pour l'astreinte
les moyens humains dédiés au service indiquant le nom du personnel en charge de l'encadrement, des agents d'exploitation disponibles et les renforts mobilisables ainsi que leur formation et expérience
l'organisation proposée pour l'exécution de l'ensemble des prestations décrites au CCTP
l'organisation mise en œuvre et les engagements pris par le candidat en vue de respecter l'environnement
les engagements pris par le candidat en matière d'entretien et de Gros Entretien et Renouvellement et de garantie de continuité du service
les engagements pris par le candidat sur la maîtrise des pertes en eaux, sur la maîtrise des consommations énergétiques et de réactifs
la manière dont le candidat entend assurer la gestion des crises (capacité disponible pour gérer la crise, les moyens d'expertise, nombre d'intervenants...)
les engagements pris par le candidat dans ses relations avec la collectivité notamment la qualité des informations transmises et les moyens mis en œuvre

Dans l'ensemble les 2 offres se maintiennent avec une proposition supérieure par SAUR :

- Propositions d'amélioration de la recherche des pertes en eau (mise en place d'équipements plus modernes).
- Maîtrise de la consommation énergétique.
- Engagements pris par le candidat en matière d'entretien et de gros entretien et renouvellement et de garantie de continuité de service

Les engagements pris par SUEZ en matière d'entretien et de gros entretien restent décevant (129 133 €) en comparaison à la proposition de SAUR (315 459 €).

L'obligation de résultat est un point important qui permettra d'éviter des dépenses imprévues (pour information environ 72 000 € sur 6 ans ont été reversés en plus du marché pour des travaux supplémentaires à SUEZ). Le contrat prévoit un objectif de rendement. Plus le taux de rendement est élevé, plus les investissements seront importants. Il est rappelé que le taux de rendement actuel du syndicat atteint déjà un niveau élevé (81%) avec 210 km de réseau.

Les notes obtenues par chaque candidat pour le critère 1 sont :

Sous-critères de la Valeur Technique	Note maximale	SUEZ	SAUR
les moyens matériels proposés pour l'exploitation et pour l'astreinte	6	4,8	4,8
les moyens humains dédiés au service indiquant le nom du personnel en charge de l'encadrement, des agents d'exploitation disponibles et les renforts mobilisables ainsi que leur formation et expérience	6	4,8	4,8
l'organisation proposée pour l'exécution de l'ensemble des prestations décrites au CCTP	6	4,8	5,4
l'organisation mise en œuvre et les engagements pris par le candidat en vue de respecter l'environnement	6	3,6	3,6
les engagements pris par le candidat en matière d'entretien et de Gros Entretien et Renouvellement et de garantie de continuité du service	9	7,2	8,1
les engagements pris par le candidat sur la maîtrise des pertes en eaux, sur la maîtrise des consommations énergétiques et de réactifs	12	9,6	9,6
la manière dont le candidat entend assurer la gestion des crises (capacité disponible pour gérer la crise, les moyens d'expertise, nombre d'intervenants...)	6	4,8	4,8
les engagements pris par le candidat dans ses relations avec la collectivité notamment la qualité des informations transmises et les moyens mis en œuvre	9	7,2	7,2
NOTE CRITERE VALEUR TECHNIQUE /60 points	60	46,8	48,3

La note du critère 2 sera effectuée selon une méthode de calcul pour 40% et le tarif se compose de la manière suivante :

- 1°) Part fixe
- 2°) Dotation de gros entretien et renouvellement
- 3°) Dotation de garantie de continuité de service
- 4°) Option 1 - Modélisation hydraulique : outil supplémentaire pour recréer virtuellement le réseau
- 5°) Option 6 - Exploitation des puits 4 et 5 de Loisy appartenant à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey mais géré par le SMESM.

Les notes finales obtenues par les candidats sont les suivantes :

Critères	Pondération	SUEZ	SAUR
Valeur Technique	60%	46,8	48,3
Prix	40%	36,02	40
Total		82,82	88,3
Classement des offres		2^{ème}/2	1^{er}/2

Il est proposé de retenir l'offre du candidat SAUR comme étant la mieux-disante avec un total de 88,3 points sur 100.

La candidature proposée par la commission d'appel d'offres est la société SAUR.
Le candidat retenu et proposé à l'assemblée est la société SAUR.

Résultat des votes :

Pour : 39 - contre : 0 - abstention : 0.

M. Fabrice CONSIGLIO de la société PROFIL IDE prend la parole afin de présenter une prospective tarifaire et financière.

La présentation s'effectuera en 4 parties :

🌀 PARTIE 1 : Préambule

🌀 PARTIE 2 : Bulletin de santé financière actuel du Syndicat

🌀 PARTIE 3 : Hypothèses de travail

🌀 PARTIE 4 : Projections économiques et équilibre tarifaire

Partie : 1 : Préambule

LA GESTION DE L'EAU POTABLE

ide

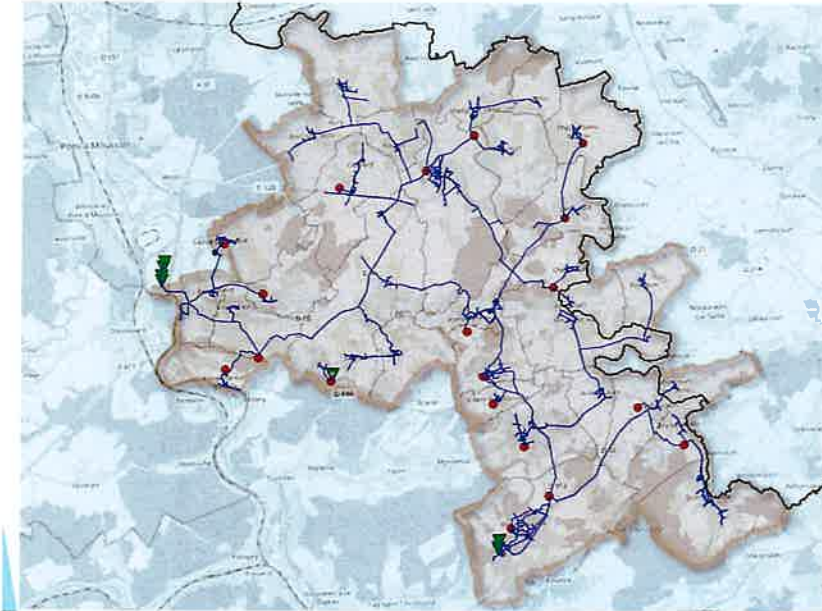
🌀 Un Service Public Industriel et Commercial de première nécessité

- Prélèvement, captage (eaux souterraines, eaux de surface, etc.)
- Traitement, production d'eau potable
- Stockage
- Acheminement, distribution d'eau potable

🌀 Une continuité de service et un contact permanent

- Relation usagers (accueil, résolutions des difficultés, facturation, etc.)
- Exploitation et interventions techniques diverses (qualité, recherches de fuites, réparations, entretien, etc.)
- Politique constante et nécessaire en matière d'investissement et de renouvellement

LE SYNDICAT DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE



Un patrimoine conséquent, à entretenir et renouveler

- Près de **210 km** de réseaux
- Une **vingtaine** de réservoirs semi-enterrés ou sur tour de capacité variable (100 à 1 000 m³, pour une capacité total d'environ 5 000 m³)
- **Diverses ressources** à protéger (puits de Loisy, sources de Moulins, captage de Belleau)
- **Des stations de traitement** (Belleau, Bouxières-aux-Chênes, Loisy)
- **Des stations de pompage et des surpresseurs** (Bouxières-aux-Chênes, Jeandelaincourt, Mailly-sur-Seille, Sainte-Geneviève, Villers-les-Moivrons)

QU'EST-CE QU'UNE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ?

Une méthode d'analyse financière particulière

- Basée sur l'analyse du passé (comptes administratifs, endettement et évolution tarifaire, etc.)
 - Basée également sur des **hypothèses** validées préalablement :
 - Évolution des volumes consommés facturés ?
 - Politique d'investissement ?
 - Besoin en renouvellement ?
 - Modalités de financement (subventions, emprunts, etc.) ?
 - Projection des charges du service (coût d'exploitation, organisation interne, etc.) ?
 - Anticipation sur d'éventuelles évolutions attendues (énergie, etc.) ?
 - Permettant de définir des **scénarios** futurs (pessimistes ou non) afin d'en mesurer les **effets**, les **contraintes**, mais aussi les **réponses** à prévoir (tarification, etc.)
- Il s'agit de **prévoir** (≠ deviner) et d'**anticiper** (≠ subir)
- Il s'agit d'une démarche en 3 étapes : **bilan actuel (1)**, **hypothèses (2)** et **projections (3)**

Pour mieux comprendre le SMESM, il est fait une comparaison avec la régie eau Metz Métropole et la Métropole du Grand Nancy.

Les volumes facturés diffèrent beaucoup, la densité aux km², le linéaire de réseau ... font également différer les prix de l'eau par collectivités.

Partie : 2 : Bulletin de santé financière actuel du syndicat

BILAN ACTUEL

🔵 Conclusion

- Une situation **positive**, mais qu'il convient de **préserver** avec toute la **vigilance** nécessaire au regard des évolutions à venir (augmentation de charges, renouvellement des canalisations, etc.)
- **Un Syndicat démontrant une saine et bonne gestion ...**
- ... **sur la base d'orientations et décisions passées réfléchies et mesurées ...**
- ... **y compris en termes d'évolution du fonctionnement** (mode de gestion, embauche de personnel qualifié, relation usagers...) ...
- ... **mais aussi en termes de politique d'investissement** (700 000 €/an en moyenne de dépenses d'équipement sur la période 2019-2022)

Partie : 3 : Hypothèses de travail

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

🔵 Programme d'investissement

- **Une programmation de travaux connue en 2022-2023-2024**
 - Travaux **planifiés/signés** à hauteur de **1 839 696 €** (dont 1 288 978 € de reste à charge)
 - Travaux **non signés** à hauteur de **486 870 €**
- **Une programmation de travaux de renouvellement connue mais non planifiée ensuite**
 - Total investissement de **8 454 329 €**
- **Une politique de renouvellement complémentaire à prévoir sur le long terme**
(cf. partie suivante)
 - Taux de renouvellement posé sur la valorisation du patrimoine à hauteur de **1%/an**

Il est précisé que l'investissement des dernières années, l'accent a été mis sur le renouvellement des ouvrages, les années à venir tiendront compte d'un investissement sur le renouvellement des réseaux. Certains travaux sont déjà engagés notamment grâce au contrat eau-climat.

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

ZOOM sur la valorisation du patrimoine et politique de renouvellement

- Analyse effectuée grâce à l'exploitation du SIG du Syndicat (connaissance du patrimoine)
- Application d'un bordereau de prix de Maitrise d'Œuvre adapté au territoire
- Patrimoine réseaux en 2022 : 209 km de canalisations + branchements et équipements
→ Valorisation à 71 653 340 €

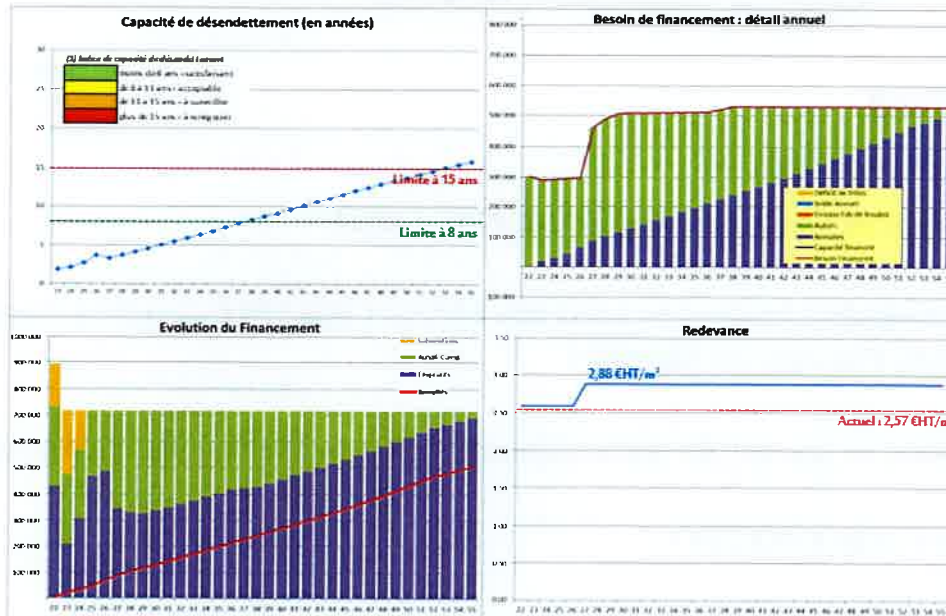
hors patrimoine ouvrages (réservoirs, ressources et stations de pompes et de traitement) estimé à 9 661 750 €, soit un patrimoine total de l'ordre de 81,3 M€

- Scénario d'investissement envisagé à ce stade : politique de renouvellement de 1%/an du patrimoine réseaux (durée de vie moyenne de 100 ans), soit 716 530 €/an

Partie : 4 : Projections économiques et équilibre tarifaire

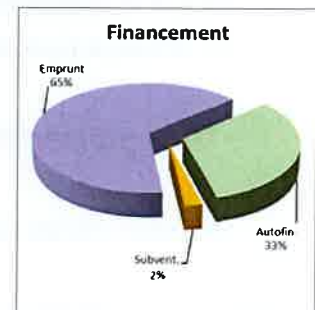
RÉSULTATS DE LA PROJECTION ÉCONOMIQUE

IMPACT D'UNE PERTE DE 5% DE L'ASSIETTE DE FACTURATION DU FAIT DES RÉDUCTIONS DE CONSO OU DES IMPAYÉS



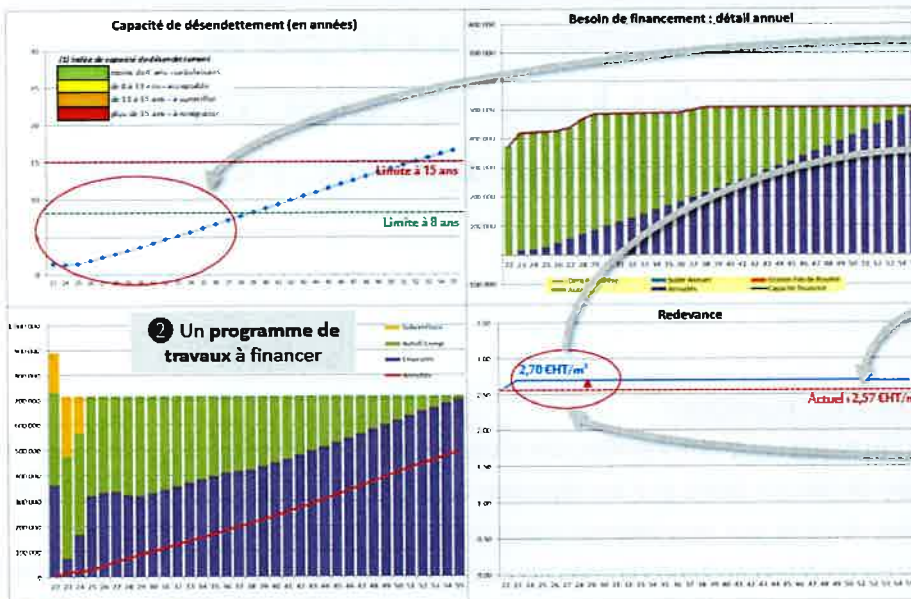
Attention : la période 2023-2026 ne permettrait pas de couvrir les besoins en matière d'amortissement. Le maintien des redevances actuelles (en € constant) n'est pas possible sur la période 2023-2026.
→ augmentation progressive nécessaire

L'impact de cette baisse de consommation (et donc des recettes) serait de l'ordre de 17 centimes/m³ (pour les usagers en « capacité » de payer le service).



RÉSULTATS DE LA PROJECTION ÉCONOMIQUE

IDENTIFICATION D'UN RATIO ÉCONOMIQUE D'OBJECTIF À ATTEINDRE



④ Une maîtrise de la politique d'endettement jusqu'en 2040 à minima.

⑤ Une nécessité à prendre en compte les effets de l'inflation courante chaque année au moment du vote des tarifs.

Préconisation : délibération à prendre en ce sens

① Un niveau de recette actuellement équivalent à 2,57 EHT/m³ (soit environ 1 450 000 EHT/an)

③ Une augmentation nécessaire de la recette à hauteur +70 860 €/an (13 centimes d'augmentation, soit un ratio d'équilibre de 2,70 EHT/m³), pour financer l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement.

Exemple : part fixe inchangée et parts variables augmentées de 0,13 EHT/m³

5°) DCS2022-2811-16 – Prix de l'eau 2023 :

Tarifs appliqués au 01/01/2022

Abonnement compteur : 62 € HT par an

Consommation eau de 1 à 2500 m³ : 2€ HT par m³

Consommation eau à partir de 2501 m³ : 1,87 € par m³

L'assemblée se demande si l'augmentation devrait s'appliquer sur la part fixe et sur la part variable afin de sécuriser les recettes car il est constaté que les consommations sont en baisse notamment car les abonnés sont sensibilisés sur l'importance de consommer de manière responsable. La proposition ne fait pas l'unanimité. Il est donc proposé d'appliquer une augmentation de 0.13 centimes uniquement sur la part variable.

Nouvelles propositions applicables au 01/01/2023

Abonnement compteur : 62 € HT par an

Consommation eau de 1 à 2500 m³ : 2,13€ HT par m³

Consommation eau à partir de 2501 m³ : 2 € par m³

Résultat des votes :

Pour : 33 - contre : 1 – abstention : 5.

6°) DCS2022-2811-17 – Embauche d'un technicien :

M. Fabrice DELILLE prend la parole et explique que l'embauche d'un technicien permettra de prendre en charge des tâches réalisées en prestation de service telles que les réponses au DT/DICT, la mise à jour des plans, le géoréférencement en classe A des réseaux (qui sera imposé à long terme). Cette embauche permettrait également de reprendre en interne les interventions chez les abonnés, actuellement réalisées par la société SVT mais aussi le référencement des branchements à réaliser avant le lancement des travaux de renouvellement des réseaux et branchements plombs.

Il sera nécessaire d'effectuer des investissements (outillage, informatique, achat ou location d'un véhicule) mais permettra au syndicat une gestion maîtrisée et un service rendu de meilleure qualité.

Résultat des votes :

Pour : 39 - contre : 0 – abstention : 0.

INFORMATIONS

Transformation des CMD SAFER en Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE) :

- Concerne les terrains achetés sur le plateau de BOUXIERES AUX CHENES et remis en herbe (36,72 ha).
- Fin des CMD avec la SAFER et baux SAFER en 2022.
- Demande des exploitants en COPIL.
- Sur proposition du groupe de travail agriculture.
- Le Bail Rural à Clauses Environnementales intégrera le même cahier des charges que précédemment.

M. Philippe VOINSON prend la parole pour expliquer que les conventions de mise à disposition arrivent à échéance fin 2022. Les exploitants ont demandé que les conventions soient transformées en bail rural à

clauses environnementales. Les clauses ne sont pas encore définies mais doivent intégrer le même cahier des charges que précédemment.

L'assemblée demande à M. le Président que les prochains conseils soient fixés à 18h30 comme auparavant.

Fin de la séance à 21h20

**M. DONO Michel,
Président**

